

S/S
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

N° 009 /PRG/84.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

-: () R D O N N A N C E :-

// E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 AVRIL 1984 ;
- VU la proclamation de la 2ème République ;
- VU l'Acte n°001/CMRN/84 du 5 Avril 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement de la République ;

-: () R D O N N E :-

ARTICLE 1er/- Une bourse d'Etudes Post-Universitaires en REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, est accordée aux Professeurs dont les noms suivent au titre de l'Année Universitaire 1985/86.

- 1- M'Bemba Malick CAMARA, Economie Agricole
- 2- Joss Kemerékou DORE, Chimie
- 3- Mamadi KABA "
- 4- Boura KEITA Agriculture
- 5- Aboubacar Demba KEITA Mécanique.

ARTICLE 2/- Les frais d'études, d'entretien sont à la charge du Gouvernement ALLEMAND, tandis que ceux du transport (Aller-retour) sont supportés par le Gouvernement GUINEEN.

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, LE 5 JANVIER

1985



-: COLONEL LANSANA CONTE :-